



Société Européenne au capital de 121.810.000 €
329 925 010 RCS NANTERRE
Siège social : 160 bis rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**APPROBATION
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUIN 2025
DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article R.22-10-14 IV du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2025, qui s'est tenue dans les salons de l'Hôtel Le Meurice, 228 rue de Rivoli, 75001 Paris, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise comme suit :

RESOLUTION n°5

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce

Résultat du vote
Approuvée à 95,32%

RESOLUTION n°6

Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce

Résultat du vote
Approuvée à 97,23%

RESOLUTION n°7

Approbation de la politique de rémunération du ou des Directeurs Généraux Délégués conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce

Résultat du vote
Approuvée à 95,26%

RESOLUTION n°8

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce

Résultat du vote
Approuvée à 99,07%